

Place financière suisse: plus de souveraineté des données — Qui est le favori: eBill ou e-mail? — Le boom international des porte-monnaie en chiffres — Nouvelle résilience numérique dans le secteur financier — Le peuple, les urnes et l'avenir de l'argent

EN VISITE CHEZ

Assurance immobilière: eBill est en plein essor

10



HEARTBEAT

Moyens de paiement préférés lors d'achats au point de vente et dans le commerce électronique

80

FUTURE TALK

Professeur de blockchain: l'open banking n'intéresse généralement pas les particuliers



EXPERTS ONLY

L'impact du PSR et de la PSD3

16

Editrice SIX Group SA, case postale, 8021 Zurich, Suisse, six-group.com/pay, pay@six-group.com Conseil Daniel Berger, SIX; Boris Brunner, direction, SIX; Laura Felber, BNS; Yoann Foumany, SECB; Pierre-Michel Gicot, BCV; Susanne Höhener, Liechtensteinischer Bankenverband; Elias Niederberger, Credit Suisse (Suisse) SA; Peter Ruoss, UBS Switzerland AG; Stefan Schneider, PostFinance Rédaction Gabriel Juri, direction, SIX Mise en page MADE Identity AG, Zurich, Suisse Lithographie Marjeta Morinc, Bâle, Suisse Impression sprüngli druck ag, Villmergen, Suisse Traductions SIX Crédits photo Getty Images (Cover, S. 3-6), Ornella Cacace (S. 2, 10–11), Tobias Siebrecht (S. 12-13) Illustrations Gregory Gilbert-Lodge (p. 2, 7, 12)

SECTIONS

03 Sujet phare

12 Panorama

13 Valeurs

18 Global Perspectives



Place financière suisse: plus de souveraineté des données

TEXTE
SVEN SIAT, HEAD CONNECTIVITY, ET FABIO TOBLER,
BUSINESS DEVELOPMENT. SIX

u plus tard depuis l'introduction des bannières de cookies sur Internet, les entreprises et les particuliers sont devenus beaucoup plus sensibles à l'utilisation des données personnelles. De nombreux pays, notamment l'Union européenne avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), mettent l'accent sur le fait que les données à caractère personnel appartiennent aux personnes concernées. Pour ces personnes, cela

se traduit par des droits sur leurs propres données, notamment des droits d'accès, de rectification et d'effacement ainsi que le droit à la portabilité des données.

Dans un monde idéal, nous aurions donc le contrôle total de toutes nos données, qui seraient accessibles de manière transparente, et nous pourrions les utiliser de manière consciente et appropriée dans notre vie quotidienne privée et professionnelle.

Toutefois, la lenteur des progrès dans la mise en œuvre d'une législation ambitieuse en matière de protection des données illustre sa complexité. La plupart des secteurs ne sont même pas en mesure de le faire, soit parce qu'ils ne disposent pas du savoir-faire et des capacités tech-

nologiques nécessaires, soit parce que cela ne présente tout simplement aucun intérêt économique pour eux. Jusqu'à présent, ce sont surtout les groupes technologiques et les entreprises en ligne qui sont concernés, car ils sont tellement en avance en la matière que leur utilisation des données a parfois dû être strictement réglementée. Mais avec l'open banking, c'est justement le secteur financier, souvent perçu comme poussiéreux, qui travaille sur les bases d'un échange de données ouvert, sûr et orienté vers le client. Et ce, non seulement entre les prestataires de services financiers, mais aussi au-delà des frontières du secteur. La Suisse n'est pas en reste, même si les développements destinés au grand public ont jusqu'ici été plutôt discrets. Les choses pourraient bientôt changer avec le lancement des premières offres multibanking pour la clientèle privée en 2025.

L'open banking à l'échelle internationale

Mais reprenons les choses dans l'ordre. L'open banking poursuit des objectifs similaires à ceux des bannières de cookies, mais pour les services financiers. Les clients des banques peuvent, s'ils le souhaitent, transmettre leurs données bancaires à des prestataires tiers, comme les fintechs, afin d'utiliser leurs produits et services alternatifs. L'échange de données ouvert entre les banques et les tiers vise non seulement à renforcer le contrôle et

la transparence sur ses propres finances, mais aussi à encourager l'innovation et la concurrence dans le secteur financier.

Afin d'accélérer le développement de ce marché, la majorité des principaux pays industrialisés ou en développement ont désormais introduit des directives recommandées ou obligatoires, ou sont en train de les développer. Cela signifie notamment que les données des comptes de paiement s'étendent à presque tous les domaines financiers et qu'ainsi, outre les banques, d'autres établissements financiers tels que les assurances, les sociétés d'investissement, les caisses de pension ou les fintech elles-mêmes sont impliqués. On ne parle alors plus d'open banking, mais d'open finance. On trouve des exemples de réglementation importants dans l'UE, en Grande-Bretagne et, plus récemment, aux États-Unis. Jusqu'à récemment, ces derniers misaient sur une approche axée sur le marché, où le secteur financier devait mettre en œuvre l'open finance de manière autonome.

Où en est la Suisse?

En Suisse aussi, les règles de protection des données sont strictes. La loi fédérale suisse sur la protection des données et le règlement complémentaire sur la protection des données, qui s'inspirent fortement du RGPD européen, imposent des obligations claires aux entreprises qui stockent et traitent des données. L'open finance n'est pas encore ancrée dans la loi, mais elle se trouve bien sur le radar du Conseil fédéral.

Dans son rapport «Digital Finance: champs d'action 2022+» de fin 2022, il postule que l'open finance est un élément central de la numérisation de la place financière suisse, aux côtés de thèmes comme l'intelligence artificielle et la DLT. Alors que les États-Unis ont entre-temps pris le train en marche en matière de réglementation, la Suisse continue donc de suivre une approche axée sur le secteur. Elle est bien positionnée et des évolutions prometteuses se dessinent, même si elles sont lentes. En juin, le Conseil fédéral partageait également ce point de vue dans son dernier communiqué de presse sur l'open finance, dans lequel il qualifiait les progrès actuels du secteur de «suffisants pour le moment».

Le succès grâce à la normalisation

L'open banking n'est pas une idée totalement nouvelle. Son intention non plus. Depuis longtemps déjà, les banques s'associent à des fintechs sélectionnées ou à d'autres banques pour proposer à leur clientèle des services à valeur ajoutée décisifs. L'innovation réside dans la normalisation de ces offres et leur mise à l'échelle sans précédent sur le marché. Cela permet à un groupe cible beaucoup plus large de profiter facilement de ces services.

Grâce à une forte coopération, le secteur financier suisse a atteint un haut niveau de normalisation dans la mise en œuvre de l'open banking. Swiss Fintech Innovations, un organe central du secteur, travaille avec les banques, les fintechs et les fournisseurs d'infrastructure pour définir les normes d'interface nécessaires, c'est-à-dire les règles et les spécifications qui définissent de manière uniforme quelles données doivent être échangées avec qui et dans quel format via une interface technique (API). Actuellement, de telles normes sont définies pour le trafic des paiements et la gestion de fortune. Des plateformes API uniformes et sécurisées, comme bLink de SIX, permettent aux banques et aux fintechs qui s'y connectent de mettre en œuvre ces normes de manière efficace et évolutive. Des fournisseurs et exploitants de systèmes bancaires centraux tels que Swisscom, Avaloq, Finnova, Inventx ou ti&m se sont spécialisés, en collaboration avec des plateformes API, dans l'intégration et la gestion opérationnelle des API dans les banques. Au cours des dernières années, cela a donné naissance à un écosystème en pleine expansion, qui fait avancer de nouvelles offres d'open banking en Suisse.

L'accent sur les PME

Malgré les progrès, un regard critique s'impose. Jusqu'à présent, les offres suisses se concentrent surtout sur les entreprises, plus précisément sur les PME suisses. Celles-ci en profitent surtout dans le domaine de la comptabilité, dans la mesure où les avoirs bancaires et les mouvements de transactions de plusieurs comptes bancaires peuvent être



Le multibanking augmente la souveraineté des données pour les comptes privés, les applications bancaires et les fournisseurs tiers permettent une gestion financière complète.



affichés en temps réel dans une solution comptable telle que bexio, Klara ou Abaninja. En outre, les PME peuvent transférer leurs paiements directement depuis une telle solution tierce vers leur banque en ligne habituelle. L'application ePost offre déjà cette possibilité, y compris aux particuliers.

La situation est similaire en matière de gestion de patrimoine. Les gestionnaires de patrimoine indépendants peuvent intégrer les données de position et de transaction des banques dépositaires dans leur système de gestion de portefeuille via des interfaces standardisées et, inversement, transmettre des ordres de bourse directement aux banques dépositaires de leur clientèle.

Pour ce faire, les PME doivent dans un premier temps relier leurs comptes bancaires à la solution logicielle ou à l'application souhaitée. La mise en place avec des solutions bancaires ouvertes modernes ne prend que quelques secondes à quelques minutes et fonctionne entièrement via des normes d'autorisation en ligne standard dans le secteur, comme OAuth 2.0, et des méthodes de sécurité pour la vérification de l'identité, comme l'authentification à deux facteurs.

Ouverture aux clients privés

La population suisse ne dispose actuellement d'aucune souveraineté en matière de données. Toutefois, une initiative bancaire en cours promet de faire bouger les choses: elle vise en effet à lancer pour la première fois des offres dites «multibanking» destinées aux particuliers. Plus de 40 banques suisses ont signé une déclaration d'intention en ce sens sous l'égide de l'Association suisse des banquiers. Les premières offres devraient être lancées sur le marché en 2025.

Les citoyens suisses pourraient ainsi, pour la première fois, partager leurs données financières avec des tiers de manière simple et entièrement numérique. L'échange de données de clients privés ne se ferait pas seulement entre banques, comme le suggère le terme «multibanking»; il se ferait aussi avec des établissements non bancaires comme les fintechs. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'initiative sur le multibanking serait «mise en œuvre de manière efficace», comme le précise le Conseil fédéral dans son communiqué de presse.

Dans un premier temps, l'initiative concerne les comptes privés, qui offrent déjà de nombreuses possibilités d'application. En regroupant les comptes bancaires, les applications des banques ou de tiers pourraient permettre une gestion financière complète, y compris le calcul des taux d'épargne ou un suivi de la durabilité basé sur les dépenses. Des tiers pourraient effectuer des contrôles d'identité efficaces sur la base des données de compte existantes, ce qui faciliterait considérablement l'onboarding des nouveaux clients. La consultation des données de crédit et de transaction permettrait de déterminer rapidement et facilement la solvabilité des personnes. Ce dernier point devient particulièrement pertinent dans le contexte des petits crédits ou de la méthode de paiement «Achetez maintenant, payez plus tard» en forte croissance dans le commerce en ligne. Toutes ces offres sont déjà utilisées de manière intensive autour de nous, par exemple dans l'UE ou en Grande-Bretagne.

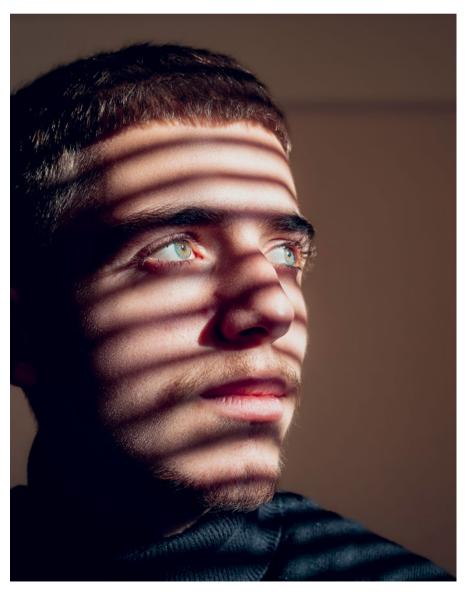
L'interopérabilité, clé de l'innovation

Un problème fondamental dans le monde financier traditionnel est le manque de compatibilité. Les services financiers et les fournisseurs de services financiers sont séparés les uns des autres dans des silos isolés et ne peuvent se connecter entre eux que de manière limitée pour créer de nouveaux services. Cela freine l'innovation. L'initiative multibancaire permet une interopérabilité inégalée grâce à la mise en place d'une infrastructure API à laquelle participe la majorité des

banques suisses. À l'étranger, on constate que les établissements financiers commencent, sur cette base technologique et stratégique, à échanger leurs données, produits et services non seulement entre eux, mais aussi dans la chaîne de valeur d'entreprises d'autres secteurs afin de permettre une expérience client sans faille et l'inclusion financière.

Un monde de données ouvert

Dans son communiqué de presse, le Conseil fédéral suisse souligne que le modèle du multibanking est une approche intéressante pour ouvrir d'autres sources de données via des interfaces standardisées, par exemple dans le domaine de la prévoyance ou des assurances. Au plus tard à ce moment-là, nous aurons effectivement en Suisse une grande souveraineté en matière de données, du moins en ce qui concerne nos finances. Si cette évolution réussit, le secteur financier a le potentiel de poser des jalons décisifs pour un paysage suisse de données ouvert, standardisé et sécurisé et de servir de modèle à d'autres branches comme la santé, les télécommunications ou le marché de l'énergie et du logement. Nous n'évoluerons alors plus seulement dans le cadre de l'open banking ou de l'open finance, mais vers l'open data. Un monde dans lequel nous aurions le contrôle total de toutes nos données, qui seraient accessibles de manière transparente, et où nous pourrions les utiliser de manière consciente et appropriée dans notre vie quotidienne privée et professionnelle.





«Un système financier dans lequel on ne peut pas conserver ou transférer soi-même ses actifs n'est pas idéal»

FUTURE TALK AVEC LE PROFESSEUR FABIAN SCHÄR, PROFESSEUR DE DLT (BLOCKCHAIN) ET DE FINTECH, ET DIRECTEUR DU CENTER FOR INNOVATIVE FINANCE À L'UNIVERSITÉ DE BÂLE

INTERVIEW
GABRIEL JURI

L'open banking suscite beaucoup d'intérêt dans les milieux spécialisés. Dans quelle mesure est-il praticable pour les particuliers?

L'open banking ou l'open finance porte avant tout sur la normalisation et les interfaces. Il n'intéresse donc pas l'utilisateur final. Les implications sont toutefois intéressantes et pertinentes, car une architecture open finance cohérente peut favoriser la transparence, abaisser les barrières à l'entrée et renforcer la concurrence. Grâce à des interfaces ouvertes, les clients pourraient ainsi beaucoup plus facilement obtenir une vue d'ensemble de leur patrimoine ou combiner les services de différents prestataires. Mais le chemin à parcourir pour y parvenir est encore long.

On dit que l'open banking et les services intégrés vont révolutionner ensemble le secteur financier. En sommes-nous loin?

Les interfaces et les normes sont très complexes, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes qui ont été développés séparément pendant des décennies et exploités de manière isolée. Ce sont des sujets difficiles, tant du point de vue technique que de l'entreprise. À cela s'ajoute le fait qu'avec une simple solution d'interface, les possibilités de combinaison et d'intégration sont limitées. Par exemple, si plusieurs bases de données sont impliquées, il n'est pas possible de garantir un traitement atomique des transactions entre ces bases de données, comme cela est possible avec une blockchain publique.

Vous avez écrit que la finance décentralisée (DeFi) était l'évolution logique de l'open finance. Mais cette dernière produit plutôt des services centralisés. Une contradiction?

Contrairement à ce que leur nom laisse supposer, de nombreuses applications DeFi sont centralisées. Par DeFi, je n'entends pas tant la (dé)centralisation des différents protocoles ou services que l'idée d'une plateforme neutre permettant la connexion et le passage sans heurts entre les applications les plus diverses. À cela s'ajoute le fait que de nombreuses banques commerciales manifestent un grand intérêt pour le monde financier de la blockchain et s'occupent parfois aussi de blockchains publiques.

La DeFi permet une interaction directe sans établissement intermédiaire. C'est un avantage dans les pays où le secteur bancaire est faible. Mais où réside le grand potentiel en Suisse, où presque tout le monde a un compte en banque?

La DeFi offre des options. Lorsque les services bancaires ne sont pas disponibles ou sont trop chers, la DeFi offre la possibilité de conserver soi-même ses actifs et d'interagir directement avec les protocoles financiers basés sur les smart contracts, avec tous les avantages et les inconvénients que cela comporte. Dans la pratique, rares sont ceux qui voudront le faire sous cette forme extrême. Néanmoins, l'architecture présente de grands avantages, car les options exercent une certaine pression à l'innovation et stimulent la concurrence. Je pense qu'un système financier dans lequel on ne peut pas conserver ou transférer soi-même ses actifs n'est pas idéal.

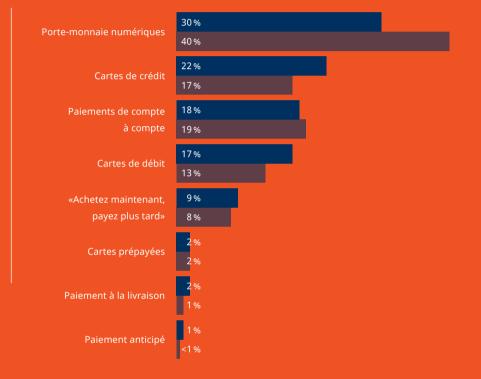
Les particuliers ont plus d'options de paiement que jamais et leurs choix déterminent le paysage des paiements. Les porte-monnaie numériques sont en train de conquérir le monde.

Commerce électronique

En Europe, le paysage des paiements liés au commerce électronique est varié. En 2023, les porte-monnaie numériques étaient en tête en termes de valeur de transaction (en %) au Danemark, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. Mais en Finlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne et en Suède, ce sont les paiements de compte à compte qui arrivaient en première place.

2023

2027 (prévision)

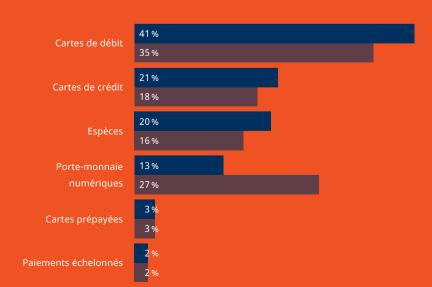


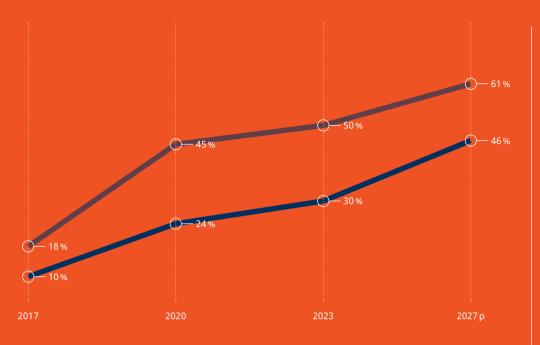
Point de vente

Dans toute l'Europe, la carte de débit est le moyen de paiement préféré pour les achats privés, si l'on se base sur la valeur des transactions effectuées au point de vente. Avec 41 %, la Suisse se situe exactement dans la moyenne européenne. Dans les années à venir, le porte-monnaie numérique devrait représenter la plus grande concurrence.

2023

2027 (prévision)





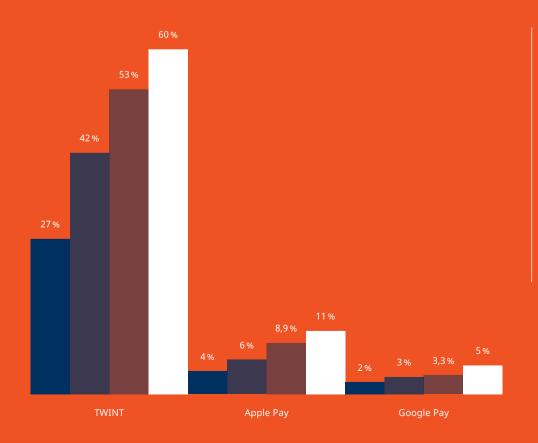
Les porte-monnaie numériques gagnent du terrain dans le monde entier

Déjà leader du commerce électronique dans la région Asie-Pacifique (APAC), en Europe et en Amérique du Nord, le porte-monnaie numérique devrait être le mode de paiement le plus populaire dans toutes les régions du monde d'ici 2027. Selon les prévisions point de vente (PDV), les porte-monnaie numériques dépasseront les cartes dans la région APAC, au Moyen-Orient et en Afrique d'ici 2027.

Commerce électronique

PDV

p = prévision



Focus sur la Suisse: l'utilisation de porte-monnaie numériques

L'année dernière, 64% de la population a utilisé au moins l'un des porte-monnaie numériques les plus courants. C'est presque deux fois plus qu'en 2020.

2020

2021

2022

2023

«Nous les avons informés le vendredi, et le samedi, les inscriptions pleuvaient»

EN VISITE CHEZ DANIEL GYR, RESPONSABLE INFORMATIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT CANTO-NAL D'ASSURANCE D'ARGOVIE

TEXTE
SIMON BRUNNER



ous sommes au siège principal de l'établissement cantonal d'as-

surance d'Argovie, à moins de cinq minutes de la gare d'Aarau. La salle de réunion est haute, mais petite - elle semble être à l'envers. Et il n'y a - fait remarquable pour une réunion avec un responsable informatique - ni écran, ni télévision, ni vidéoprojecteur. Seul un tableau est accroché au mur. Interrogé à ce sujet, Daniel Gyr, CIO, ne peut s'empêcher de rire. «Ici, nous menons surtout des entretiens d'embauche», explique-t-il. Il correspond tout à fait à l'image du chef informatique: chemise à manches courtes, Apple Watch et coupe en brosse. Cependant, Daniel Gyr aime rire - sa bonne humeur et son teint frais correspondent moins à l'image du geek de l'informatique.

Le CIO raconte comment l'assurance immobilière a informé ses clients en octobre dernier qu'ils pouvaient désormais recevoir leur facture par eBill ou par e-mail. «Nous les avons informés le vendredi, et le samedi, les inscriptions pleuvaient», raconte Daniel Gyr avec fierté.

Il fait allusion au fait que 32 000 propriétaires sont passés à eBill ou à la facture par e-mail en l'espace d'une semaine. À ce jour, 8000 autres clients leur ont emboîté le pas, sur un total de 120 000. Avant de procéder à ce changement, l'assurance a organisé différents groupes de discussion qui ont montré que «beaucoup de gens ne veulent plus recevoir de facture papier dans leur boîte aux lettres», explique le CIO. «Mais ils ne souhaitent pas tous s'inscrire à eBill – c'est pourquoi nous continuons à proposer la facture par e-mail.».

Les deux options sont utilisées dans des proportions similaires, mais Daniel Gyr a une évaluation différente du point de vue de l'émetteur de factures: «eBill est une solution typiquement suisse: très simple, pratique et fiable.» On reçoit la facture au bon moment, c'est-à-dire lorsque l'on est connecté à la banque en ligne, et on effectue le paiement en deux ou trois clics





sans avoir à saisir quoi que ce soit. L'inconvénient? «Je n'en vois qu'un», déclare Daniel Gyr: «eBill n'est pas gratuit. Les frais pourraient être moins élevés.»

L'e-mail comme moyen de facturation répond à un besoin des clients, mais c'est un canal coûteux: «Les comptes e-mail sont vite pleins, la facture finit dans les spams, est supprimée par erreur ou passe inaperçue, ou bien les clients ont une nouvelle adresse e-mail et oublient de l'indiquer. Il peut aussi y avoir des erreurs de paiement.» L'envoi est certes avantageux, car «un e-mail ne coûte rien», affirme le CIO. Cependant, tout ce que cela implique est relativement complexe.

235 000 bâtiments sont assurés par l'établissement cantonal. Ceux qui ne paient pas recoivent un rappel par courrier. «Cela est dû au fait que nos factures sont des injonctions», explique le CIO. Ce qui ressemble à du jargon juridique a des conséquences importantes: une injonction crée un droit de gage immobilier et peut conduire à une vente forcée. «Il arrive parfois qu'un bien immobilier soit vendu aux enchères simplement parce que le propriétaire n'a pas payé l'assurance. Nous parlons ici de quelques centaines de francs de prime d'assurance par an.» Il faut à tout prix éviter un tel scénario. «C'est pourquoi il est extrêmement important que les rappels parviennent à leur destinataire», poursuit Daniel Gyr. Par ailleurs, les factures de l'assurance ne peuvent être payées qu'avec la QR-facture.

C'est le prestataire externe Mikro + Repro à Baden qui est responsable de l'envoi des factures. «À l'origine, c'était une imprimerie», explique Daniel Gyr, «mais cette entreprise est innovante et, grâce à notre coopération, elle est devenue un fournisseur de services complets dans le domaine de la facturation.» L'assurance transmet les données à Mikro + Repo, qui imprime et envoie ensuite les factures, par e-mail ou via le portail eBill - selon les préférences du client. Daniel Gyr est un responsable informatique qui est favorable à l'innovation. «Notre pipeline de numérisation est plein à craquer», dit-il. Mais il met en garde contre la tentation de suivre toutes les tendances, car «on oublie souvent ce que veulent réellement les clients». L'intelligence artificielle en est un bon exemple: «Bien sûr, il y a là aussi des idées pour notre branche. Mais ce que j'ai vu jusqu'à présent n'ajoute aucune valeur réelle.»

Comme la caisse maladie, l'assurance immobilière est obligatoire presque partout en Suisse. Cependant, contrairement à l'assurance maladie, la plupart des cantons n'ont qu'un seul assureur public. «le trouve ce système très bien», déclare Daniel Gyr avant d'ajouter: «Comme il n'y a pas de concurrents, nous n'avons pas besoin de publicité coûteuse et pouvons proposer des solutions avantageuses aux clients.» Le CIO rejette l'existence d'une mentalité de fonctionnaire, souvent citée par les caisses maladie comme contre-argument à une solution unique. «l'ai travaillé dans le secteur pendant des décennies. Dans l'établissement cantonal, nous ne travaillons pas moins dur que dans le privé, et nous accordons autant d'importance à l'innovation et à la clientèle.» Une comparaison directe avec les quelques cantons disposant d'assurances immobilières privées le confirme: «Les primes ont tendance à y être plus chères que chez nous.»

Daniel Gyr est chez lui à Birrfeld, plus précisément à Lupfig, où il vit avec sa femme et ses deux fils adultes. Passionné de VTT, cet homme de 53 ans s'intéresse beaucoup aux prévisions météorologiques. Mais lorsqu'il a rejoint l'assurance en 2019, sa relation avec la grêle, les tempêtes et l'inondation s'est encore intensifiée, car ce sont elles qui causent les plus gros dégâts aux habitations privées. «Lorsque je reçois une alerte de tempête sur mon portable, je ne peux pas m'empêcher de tressaillir», explique le CIO. «Je m'inquiète pour les gens dans leurs maisons et pour mes collègues qui doivent faire des heures supplémentaires.» En nous disant au revoir, Daniel Gyr montre qu'il connaît bien les prévisions météorologiques: «Profitez du beau temps! Après-demain, vers 16 heures, les nuages seront de retour.» //



Le long chemin de Wero

«Modèle TWINT: la nouvelle plateforme de paiement européenne.» C'est ainsi ou presque que les médias suisses ont annoncé le lancement du système de paiement européen Wero. Sans IBAN, les clients privés doivent pouvoir envoyer de l'argent en quelques secondes – par numéro de portable ou adresse e-mail. Dans un premier temps, le système est disponible en Allemagne, en France et en Belgique pour les paiements entre particuliers. Il devrait être possible de payer avec Wero en ligne à partir de 2025 et dans les magasins à partir de 2026.



Informations complémentaires

MiCAR: un aimant pour les entreprises de fintech?

Les règles de l'UE relatives à l'autorisation des cryptoactifs (Markets in Crypto-Assets Regulation, MiCAR), y compris les jetons de monnaie électronique (ETM), sont entrées en vigueur l'année dernière et s'appliquent depuis le 30 juin 2024. Les ETM comprennent également les stablecoins. Un certain nombre d'entreprises fintech ont déjà obtenu une licence de l'UE pour émettre des jetons libellés en euros. Les stablecoins provenant de l'extérieur de l'UE/EEE et non liés à l'euro sont soumis à des règles plus strictes. Une approche transfrontalière des clients, par exemple depuis la Suisse, ne serait autorisée sous MiCAR que dans des cas tout à fait exceptionnels. Une équivalence réglementaire entre la Suisse et l'UE n'est pas en vue pour le moment.



Informations complémentaires

Contribuer à façonner l'avenir d'EBICS

La communauté EBICS des pays DACH et de la France fait avancer la normalisation transnationale du protocole de transmission dans toute l'Europe. L'Electronic Banking Internet Communication Standard (EBICS) permet la transmission sécurisée de données entre les entreprises, les banques et d'autres établissements financiers via Internet – aussi bien pour les paiements que pour les titres et les données de base. Les premières ébauches de la nouvelle génération d'EBICS sont disponibles. Elles montrent comment la norme sera développée à l'avenir du point de vue des clients. Toutes les personnes intéressées peuvent encore donner leur avis jusqu'au 16 septembre 2024.



Informations complémentaires





PERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY

L'harmonisation s'essouffle-t-elle?

Connaissances requises

 Familiarité avec la normalisation ISO 20022

Espérons que non! Certaines questions demeurent cependant; c'est pourquoi il est important d'examiner de plus près l'évolution actuelle de la Suisse, depuis le passage de la place financière suisse aux messages ISO 20022 dans le système SIC et à l'interface client-banque jusqu'à l'introduction de la QR-facture, en passant par le regroupement de différentes solutions pour former la plateforme eBill actuelle. Cela a conduit à l'adoption rapide d'EBICS comme interface standard et à un passage presque complet à l'IBAN. En Suisse, hormis le LSV+/BDD, pour lesquels divers anciens formats sont encore largement utilisés en plus des messages ISO 20022, le trafic des paiements repose presque exclusivement sur ISO - ISO 20022 pour les ordres et les rapports, ISO 19005-3 pour PDF/A-3 dans le cas de l'eBill, ISO 13616-2 pour l'IBAN ou sur des standards industriels établis comme EBICS. L'une des rares exceptions est la Standard Creditor Reference, utilisée depuis 50 ans, pour laquelle les parties au paiement continuent principalement à utiliser la variante propriétaire (référence QRR), bien qu'une alternative soit disponible avec l'ISO 11649 Structured Creditor Reference. Toutefois, celle-ci est également incluse dans les nouvelles offres et les nouveaux messages. À cet égard, les acteurs suisses peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli.

Les choses avancent aussi au niveau mondial

La transition du réseau Swift vers la norme ISO 20022 pour les paiements est en cours, ce qui laisse espérer une plus grande harmonisation mondiale. L'espace de paiement SEPA, également important pour la Suisse, montre que ces progrès sont dans une certaine mesure possibles. Mais le calendrier récemment ajusté de

NLY

Swift montre que la transition prendra encore du temps. En novembre 2025, l'accent sera mis sur les messages d'ordre (tels que TM103 et TM202), suivis des messages de recherche. La date de fin pour les messages de reporting (TM900/910, TM940/2, etc.), tout aussi importants dans le trafic des paiements, n'a pas encore été fixée. En Suisse, l'expérience a montré que seule la conversion à grande échelle permet de profiter pleinement des avantages et des nouvelles opportunités. Cependant, la conversion globale pose un défi majeur, notamment dans les réseaux où des cas particuliers sont établis depuis longtemps. Mais ce n'est que partie remise. Les pays du G20 s'efforcent également de simplifier les transactions de paiement mondiales. Sous les auspices de la BRI. le Committee on Payments and Market Infrastructures (CPMI) a proposé de vastes mesures visant à baisser les prix et à améliorer l'accès du public. L'harmonisation des exigences de paiements au niveau des éléments de données ainsi qu'au niveau du traitement et de la disponibilité des participants du marché est un objectif central. La politique et les régulateurs vont dans cette direction. Parallèlement, HVPS+ s'engage également en faveur de l'harmonisation des infrastructures centrales et joue un rôle clé dans ce domaine.

Le prix

L'harmonisation et la normalisation ne sont pas gratuites. Les normes limitent la liberté des acteurs du marché, car ces derniers doivent suivre les règles et ne sont pas libres de déterminer les caractéristiques du produit. De plus, ils doivent prendre en charge des choses qui ne sont pas pertinentes pour eux ou pour leur clientèle. Un autre obstacle est que les réglementations locales ou régionales entrent souvent en conflit avec les efforts d'harmonisation au niveau supérieur. En Europe, les réglementations à venir, telles que le règlement sur les paiements instantanés, auront un impact significatif sur les offres des établissements financiers. Par conséquent, les paiements SEPA doivent être traités différemment des autres paiements transfrontaliers. Les marchés concernés ne sont donc guère incités à poursuivre leur harmonisation. Quand les exigences de base sont à ce point différentes, peu importe que les

conceptions soient elles aussi différentes. Les régulateurs régionaux peuvent donc entraver l'harmonisation globale.

EXPERTS ONL

Le bénéfice

La Suisse a échappé à une réglementation excessive. Les acteurs du marché sont relativement libres de décider quand et comment procéder à des ajustements. On avance souvent que l'excès de zèle et un comportement trop exemplaire génèrent des coûts inutiles. Toutefois, l'expérience a montré que plus vite on accomplit une chose, plus vite on peut se consacrer à une autre, comme de nouvelles perspectives ou de nouvelles offres. En outre, on a plus de temps pour effectuer des adaptations si nécessaire. Vous vous êtes sûrement déià rendu à la gare ou à l'aéroport en avance pour pouvoir faire quelques achats avant votre voyage. Et n'est-il pas formidable que les clients apprécient un travail minutieux et de longue durée?

L'argument selon lequel le passage à une nouvelle version déclarée ou à une extension d'élément n'apporte rien est faux. L'harmonisation peut coûter plus cher si l'on n'utilise pas certaines fonctionnalités. Mais dans l'ensemble, il est plus bénéfique d'avancer ensemble. D'une part, on ne sait jamais quand un nouveau service sera nécessaire, et d'autre part, il est préférable pour tout le monde de ne pas avoir d'innombrables versions en parallèle. En fin de compte, cette efficacité accrue profite à tous les acteurs du marché. Les parties prenantes doivent donc reconnaître les avantages globaux d'une plus grande harmonisation et agir de manière pragmatique, économique et proportionnée, comme des coureurs de fond exemplaires qui savent gérer leur souffle.

MARTIN WALDER, HEAD BILLING & PAYMENTS STANDARDS, SIX

E)

EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY

EXPE

DORA: nouvelle résilience numérique dans le secteur financier

EXPERTS ONLY

Connaissances requises

Connaissances de base des TIC

Le 14 décembre 2022, le Parlement européen et le Conseil européen ont adopté le règlement (UE) 2022/2554 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA). Il est entré en viqueur le 17 janvier 2023 et sera effectif à compter du 17 janvier 2025. La Commission européenne a présenté la proposition DORA le 24 septembre 2020 dans le cadre d'un paquet visant à numériser le secteur financier. Ce paquet comprend également un règlement sur les marchés de cryptoactifs (MiCAR), un projet pilote d'infrastructure de marché basé sur le DLT et une stratégie de système financier numérique.

Le DORA vise à protéger le secteur financier, qui dépend fortement des technologies de l'information et de la communication (TIC), contre les risques liés aux TIC et à établir des règles pour la gestion des risques TIC, la notification des cyberincidents, l'examen de la résilience opérationnelle et la surveillance des risques par des tiers. Elle harmonise les règles applicables à 20 types d'établissements financiers et de prestataires de services TIC tiers pour garantir la résilience face aux dysfonctionnements graves. En tant que «lex specialis», le DORA remplacera tous les documents juridiques redondants tels que la directive NIS (Network and Information Security Directive) et servira de principale référence de conformité pour les établissements financiers.

Effet juridique au Liechtenstein et conséquences indirectes pour la Suisse

Pour que le DORA ait un effet juridique dans l'État membre de l'EEE qu'est le

Liechtenstein, elle doit d'abord faire l'objet d'une décision de la Commission mixte de l'EEE, puis être intégrée dans l'accord EEE. Le DORA n'a pas encore été intégré dans l'accord. Cependant, il devrait entrer en vigueur en même temps que dans l'UE. La Suisse n'étant pas membre de l'UE ou de l'EEE, elle n'est pas obligée de mettre en œuvre directement le DORA, et ce règlement n'est pas directement applicable à la Suisse. Toutefois, les prestataires suisses de services TIC souhaitant fournir des services aux établissements financiers de l'UE seront indirectement concernés. Et ce, peu importe qu'il s'agisse de tiers indépendants ou de sociétés de groupe affiliées à des établissements financiers de l'UE. Le DORA impose des obligations supplémentaires aux sociétés financières de l'UE lorsqu'elles travaillent avec des prestataires de services TIC en dehors de l'UE, y

Recommandations: stratégies et exigences

compris en Suisse.

La résilience opérationnelle numérique désigne la capacité des entreprises à maintenir leur intégrité opérationnelle malgré des dysfonctionnements des TIC. Les établissements financiers doivent développer un programme robuste adapté à leur taille et à leur profil commercial, évaluer leur résilience et identifier leurs vulnérabilités. Ce programme doit tenir compte de l'évolution des cybermenaces et inclure des tests annuels de toutes les applications et de tous les systèmes TIC critiques. Ces tests doivent être effectués par une organisation interne ou externe indépendante et qualifiée. Ils doivent également inclure des évaluations de vulnérabilité, des analyses de la sécurité du réseau et d'autres méthodes afin de garantir une couverture complète et une amélioration continue. En outre, les politiques et procédures internes doivent déterminer quels problèmes doivent être résolus en premier, et les méthodes d'évaluation doivent garantir que toutes les vulnérabilités sont entièrement corrigées.

Si un établissement financier utilise les services de prestataires de services critiques externes, ceux-ci doivent également être inclus dans la réflexion sur la résilience. Cela signifie que les

établissements financiers doivent régulièrement revoir les mesures de sécurité et les stratégies de résilience de leurs prestataires de services pour s'assurer qu'elles respectent leurs propres normes.

Adhésion au Swiss FS-CSC

L'évolution rapide de la technologie signifie que les techniques et les stratégies de cyberattaque changent constamment. À l'avenir, les banques auront besoin de ressources financières et humaines encore plus importantes pour garantir une protection adéquate contre les cyberattaques. La pénurie actuelle de travailleurs qualifiés dans le domaine de la cybersécurité va ainsi s'aggraver, et il est donc d'autant plus important d'attirer ces spécialistes dans notre pays.

Au niveau de l'association, la cybersécurité est également une priorité. L'Association des banques du Liechtenstein a rejoint le Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (Swiss FS-CSC) pour renforcer la coopération avec la Suisse et accroître la cyber-résilience. Fondé en avril 2022, il fournit aux institutions financières et aux associations des ressources et un soutien supplémentaires pour améliorer leur résilience, une plateforme pour le partage d'informations et de bonnes pratiques, ainsi que des formations et un soutien spécialisés pour l'élaboration de stratégies de sécurité.

IVICA KUZMIC, **ASSOCIATION DES BANQUES DU LIECHTENSTEIN**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:



RÈGLEMENT (UE) 2022/2554



SWISS FS-CSC

EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONL (PERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY

PERTS ONLY EXPERTS ONLY

PSR et PSD3 – Un aperçu des conséquences

Connaissances requises

- Compréhension de base du trafic des paiements
- Connaissance de la directive PSD2 et de ses objectifs

En 2015, la Commission européenne a adopté et introduit la deuxième directive sur les services de paiement UE 2015/2366 (PSD2). L'objectif était de réglementer les innovations techniques sur le marché des paiements de détail, l'augmentation du nombre de paiements électroniques et mobiles ainsi que les nouveaux services de paiement.

Révision

Dans le cadre de son programme de travail 2020, la Commission a présenté un ensemble de mesures intitulé «Une économie au service des personnes» comme sa troisième priorité.

Il comprend, entre autres, la révision de la réglementation PSD2 existante. Dans son analyse, la Commission a identifié quatre problèmes fondamentaux du marché:

Les clients courent un risque de

- fraude et ne font pas confiance aux transactions de paiement.
- Le secteur de l'open banking n'est que partiellement fonctionnel.
- Les autorités de contrôle des États membres de l'UE n'ont pas de pouvoirs et de devoirs uniformes.
- Les règles du jeu entre les banques et les prestataires de services de paiement non bancaires sont inégales.

Les mesures suivantes, entre autres, peuvent contribuer à résoudre les problèmes identifiés:

- Améliorer l'application de l'authentification forte des clients
- Créer une base juridique pour l'échange d'informations sur la fraude
- Obligation d'informer les clients en cas de fraude
- Inversion conditionnelle de la responsabilité en cas de fraude dans les paiements push autorisés
- Obligation pour les prestataires de services de paiement d'améliorer l'authentification forte des clients pour les personnes handicapées
- Obligation pour les prestataires de services de paiement gérant des comptes de mettre en place des interfaces spécifiques pour accéder aux données
- Introduire un «tableau de bord des autorisations» permettant aux utilisateurs de gérer les autorisations d'accès à l'open banking qui leur

- ont été accordées
- Transformer la majeure partie de la PSD2 en un règlement directement applicable afin de clarifier les aspects peu clairs de la PSD2
- Intégrer les systèmes d'octroi de licences pour les établissements de paiement et de monnaie électronique
- Renforcer les droits des établissements de paiement et de monnaie électronique sur les comptes bancaires
- Permettre la participation directe des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique à tous les systèmes de paiement, y compris ceux établis par les États membres conformément à la directive sur le caractère définitif du règlement (SFD).

Cela a abouti à deux propositions visant à modifier la directive PSD2, publiées par la Commission le 28 juin 2023: la directive sur les services de paiement (PSD3) et le règlement sur les services de paiement (PSR). Le Conseil européen définit dans sa directive les résultats concrets à atteindre. Les États membres sont libres de décider comment traduire cette directive dans leur législation nationale, en fonction des résultats obtenus. Par contre, le règlement s'applique directement aux États membres de l'UE. Les États de l'EEE comme le Liechtenstein doivent intégrer des directives et des règlements dans l'accord EEE. Cela se fait dans le cadre de la procédure dite d'adoption par l'EEE. Dans ce cadre, le

L'évolution de la directive PSD

Versions	Principales extensions	Entrée en vigueur
PSD3	Règles plus strictes pour l'authentification et pour l'accès aux systèmes de paiement et aux informations sur les comptes, nou- veau règlement (PSR) pour la protection des consommateurs 2026	2026 (présumé)
PSD2.1 (directive modificative)	Exigences renforcées en matière d'au- thentification	25.11.20
PSD2 (Directive 2015/2366/UE)	Authentification forte des clients, nou- veaux acteurs (fournisseurs tiers) et ser- vices (AISP, PISP)	13.01.18
PSD1 (Directive 2007/64/CE)		01.11.09

INLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY EXPERTS ONLY

EXPE

Comité mixte de l'EEE, composé de représentants de l'UE et des États membres de l'EEE/AELE que sont la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, examinera les actes juridiques dont l'adoption est prévue. L'adoption formelle s'effectue par l'inclusion d'actes juridiques dans la liste des protocoles et des annexes de l'accord EEE. Une fois cette adoption effectuée, les États membres de l'EEE/AELE concernés doivent la transposer dans leur droit national conformément à leurs dispositions nationales. Il s'agit d'une procédure formelle qui ne peut faire l'objet que d'ajustements techniques.

EXPERTS ONLY

Au Liechtenstein, c'est l'état-major de l'EEE qui en est responsable. En coopération avec des experts de l'administration nationale et des ministères du Liechtenstein, il élabore tous les deux ans la liste de travail de l'EEE, qui est adoptée par le gouvernement dans une décision précisant les mesures et les plans de mise en œuvre. Le PSR et la PSD3 sont des textes liés à l'EEE. Cela signifie qu'ils sont contraignants pour le Liechtenstein et doivent être transposés dans le droit national. Pour la Suisse, les textes ne sont pas juridiquement contraignants.

Les principales nouveautés

Même avant la PSD2 révisée, des réglementations nationales concernant les établissements de paiement et de monnaie électronique existaient au niveau nationaldans divers États membres de l'UE. Toutefois, celles-ci n'étaient pas toujours cohérentes, ce qui a conduit à une fragmentation et à des exigences différentes. L'objectif de la PSD3 est donc de créer un cadre juridique unifié.

La PSD3 permettra à l'avenir aux établissements de monnaie électronique d'obtenir une autorisation à l'échelle de l'UE en tant que prestataires de services de paiement (PSP), ce qui rendra inutile la directive sur la monnaie électronique (EMD2). De plus, les prestataires tiers devront surmonter les obstacles actuels pour accéder aux comptes bancaires des clients.

Une nouveauté importante est la vérification de l'IBAN et du nom du bénéficiaire pour les virements qui ne sont pas exécutés de manière instantanée: le PSP du payeur doit fournir au client un service

qui vérifie si l'IBAN correspond au nom du bénéficiaire spécifié par le payeur. Le PSP peut demander cette vérification gratuitement au PSP du bénéficiaire. Si l'IBAN et le nom ne correspondent pas, le PSP doit informer le payeur de cette anomalie. Dans la PDS3, les paiements instantanés sont explicitement exclus de la vérification du payeur, car celle-ci est déjà incluse dans le nouveau règlement sur les paiements instantanés (IPR).

Pour accroître la confiance des clients, la Commission a renforcé les dispositions en matière de responsabilité. Si un PSP nie avoir autorisé une opération de paiement effectuée, l'utilisation d'un instrument de paiement enregistré par le PSP (comme une banque) ne prouve pas à elle seule que le payeur a autorisé l'opération ou qu'il a agi de manière frauduleuse ou qu'il a commis une ou plusieurs négligences graves. Le PSP doit prouver que l'utilisateur de services de paiement a agi de manière frauduleuse ou avec une négligence grave. S'il n'est pas en mesure de le faire, il doit rembourser au payeur le montant de l'opération de paiement non autorisée au plus tard 14 jours après la notification de la transaction. En outre, la Commission a élargi les droits des payeurs au remboursement en cas de fraude. Supposons qu'une personne usurpe l'identité d'un employé du PSP en utilisant son nom, son adresse e-mail ou son numéro de téléphone pour inciter un payeur à autoriser une transaction de paiement frauduleuse. Dans ce cas, si le payeur signale immédiatement la fraude à la police et en informe le PSP, celui-ci doit indemniser intégralement le dommage.

Un fournisseur de services de communication électronique est tenu de coopérer étroitement avec les PSP. Il doit immédiatement prendre des mesures organisationnelles et techniques appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des communications. Cela s'applique également à la transmission des numéros de téléphone et des adresses e-mail. Si le prestataire ne supprime pas un contenu frauduleux ou illégal après en avoir eu connaissance, il rembourse au PSP le montant total de l'opération de paiement frauduleusement autorisée, mais uniquement si le payeur signale immédiatement la fraude à la police. Les PSP peuvent s'échanger les IBAN de leurs bénéficiaires s'ils ont suffisamment d'indices pour conclure que des opérations de paiement frauduleuses ont eu lieu.

Calendrier

Le 23 avril 2024, le Parlement européen a adopté en première lecture les propositions de la Commission pour la PSD3 et le règlement PSR qui l'accompagne.

Après la décision du Conseil, attendue pour cet été, les versions finales pourraient être disponibles fin 2024. Les États membres bénéficieront d'une période de transition de 18 mois et la réglementation pourrait entrer en vigueur en 2026.

ROMANO RAMANTI. CERTIFIED ETHICAL HACKER, **BANQUE CANTONALE DE ZURICH**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:



RAPPORT DE L'UE SUR LA RÉVISION DE LA PSD2



La finance intégrée pousse-t-elle vers le ciel?

Avez-vous déjà réservé un vol et souscrit une assurance voyage en même temps? C'est là que la finance intégrée entre en jeu. La plateforme de voyage permet non seulement de réserver des billets d'avion, mais aussi de souscrire une assurance sans quitter le site web. Cette démarche est transparente, car la prestation d'assurance est directement intégrée dans le processus de réservation. Cette pratique prend de plus en plus d'importance dans le monde entier, et pas seulement dans le secteur du voyage. Selon une récente étude de l'Institut des services financiers de la Haute école de Lucerne, le secteur de la finance intégrée en Suisse a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires d'environ 1,3 milliard de dollars américains. En supposant un taux de croissance annuel de 22%, le chiffre d'affaires devrait atteindre 3,3 milliards de dollars d'ici 2029, tandis que le marché mondial devrait atteindre 623 milliards de dollars d'ici 2032. On ne peut qu'imaginer l'ampleur du potentiel. Selon Thomas Ankenbrand, responsable de l'étude, de telles solutions ne sont pour l'instant «mises en œuvre que de manière isolée» en Suisse. Un exemple dans le trafic des paiements suisse est la fonction partenaire «Parking» dans l'application de paiement TWINT. Elle permet de trouver des places de stationnement libres, de sélectionner la durée de stationnement

souhaitée et de payer directement via l'application. Des services similaires sont également proposés dans d'autres régions d'Europe. EasyPark, par exemple, est actif dans plus de 1500 villes de 20 pays. Aux États-Unis, l'application ParkMobile a géré plus de 134 millions d'opérations de stationnement en 2023.

Ces chiffres illustrent l'importance croissante des services «embarqués», qui ne se limitent pas aux paiements. Le «prêt intégré» en est un exemple: il s'agit certes de services financiers, mais ils sont intégrés dans des plateformes ou des applications en dehors de l'environnement bancaire traditionnel et donnent accès à des fonctions de prêt via la même interface. Les plateformes de commerce électronique font cela pour faciliter les achats importants. Par exemple, lors de l'achat d'un nouveau smartphone, le prix d'achat peut être étalé sur plusieurs mois. La formule «acheter maintenant, payer plus tard» détient la plus grande part de marché au monde dans des pays comme la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Allemagne, ce qui en fait une alternative populaire aux cartes de crédit traditionnelles.

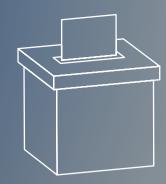
Les auteurs de l'étude partent du principe que ce concept jouera un rôle dans le secteur bancaire au cours des prochaines années. Toutefois, le secteur financier suisse n'y accorde généralement pas (encore) une grande importance. Selon les auteurs, c'est dangereux, car avec le temps, des établissements non bancaires pourraient décider de proposer des solutions financières directement sans passer par les banques. Ces dernières doivent donc impérativement s'adapter à cette situation changeante si elles veulent maintenir leur position sur le marché. L'avenir nous dira si les établissements financiers sauront conquérir le ciel de la finance intégrée.

GABRIEL JURI

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:



ÉTUDE IFZ FINTECH 2024



Le peuple, les urnes et l'avenir de l'argent

«Les CBDC sont peut-être populaires auprès des banquiers centraux, mais en fin de compte, l'argent est un outil au service des gens. Tant que les risques l'emportent sur les avantages, il est peu probable qu'une CBDC s'implante en Afrique ou ailleurs.» C'est le jugement porté par le think tank américain Cato Institute après l'échec de la monnaie numérique de la banque centrale du Nigeria. Malgré un référendum national avec 99,5% d'approbation, le gouvernement de ce pays africain a introduit l'eNaira en janvier 2023. Selon le Fonds monétaire international, dans ce pays d'environ 230 millions de personnes, il existe à ce jour 13 millions de wallets eNaira, dont la majorité sont inutilisés.

Au Canada, plus de 80 % des près de 90 000 personnes interrogées se sont fermement opposées aux recherches et développements menés par la Banque du Canada sur la possibilité d'émettre un dollar numérique. Seulement 12 % d'entre elles ont déclaré qu'elles utiliseraient «peut-être» la monnaie numérique.

De leur côté, la Banque d'Angleterre et le Trésor britannique ont reçu jusqu'à fin 2023 plus de 50 000 réponses à leur consultation sur la livre numérique.
On ne connaît pas le nombre de particuliers ayant participé. Les autorités assurent qu'elles organiseront une autre consultation avant l'introduction de la législation de base, afin de donner la parole à la fois au Parlement et au public.

Moins de 8000 particuliers ont participé à la consultation publique de la

BCE il y a environ trois ans. Le faible intépositive. On ne sait pas combien de l'introduction d'un euro numérique. Pour l'instant, l'UE ne prévoit pas de référendum spécifique sur l'euro numérique, mais plutôt un processus législatif au sein des institutions européen-Shinichi Uchida, a déclaré que ni les prendre la décision seuls: «Cela doit être la décision du peuple japonais.»

au monde où l'on passe systématiquement par les urnes. En 2018 déjà, on avait assisté à des tentatives de réformer la création monétaire. L'initiative Monnaie pleine voulait que seule la Banque nationale suisse puisse créer de la monnaie éleclarge majorité. Le Conseil fédéral ne poursuit toujours pas de projet de franc numérique pour la population. Il souhaite plutôt élever au niveau constitutionnel le statut du numéraire comme moyen de paiement légal. Là encore, le peuple aura le dernier mot.

GABRIEL JURI

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:



BANQUE DU JAPON



BANQUE DU CANADA



BANQUE D'ANGLETERRE



Le pooling des bancomat ou l'équilibre entre efficacité et approvisionnement en espèces

Les espèces sont de moins en moins utilisées comme moven de paiement, notamment depuis la pandémie de coronavirus. Les retraits d'argent liquide diminuent en conséquence: début 2020, la Suisse comptait environ 7200 distributeurs automatiques de billets, contre 6120 aujourd'hui, selon la Banque nationale suisse. Cependant, les espèces jouent un rôle important dans l'économie et sont indispensables à la majorité de la population. C'est pourquoi l'accès à l'argent liquide doit être garanti. Pour cela, il faut des distributeurs automatiques de billets, mais pas trop, sinon l'activité ne sera pas rentable pour les exploitants comme pour les banques. La solution à ce dilemme réside dans ce que l'on appelle le «pooling», c'està-dire l'idée que les banques regroupent leurs appareils sous un même toit et centralisent ainsi leur exploitation afin de réduire les coûts et de garantir la disponibilité du service. En Suisse, où quelque 240 établissements financiers exploitent leurs propres distributeurs automatiques de billets, le potentiel de synergie est important.

Moins il y a d'espèces, plus c'est

Alors que les solutions de pooling de SIX, leader du marché des réseaux de distributeurs automatiques de billets, commencent tout juste à prendre de l'ampleur en Suisse, elles sont déjà utilisées avec succès depuis un certain temps dans d'autres pays. C'est le cas en Suède, où cinq des plus grandes banques ont annoncé dès 2011 qu'elles allaient externaliser leurs distributeurs automatiques de billets dans une

société séparée appelée Bankernas Automatbolag. Des développements similaires ont également eu lieu en Finlande, où tous les distributeurs automatiques de billets sont gérés par une seule organisation d'externalisation depuis les années 1990. Aux Pays-Bas, les trois plus grandes banques sont en train de faire migrer leurs appareils vers le réseau Geldmaat. Tous ces pays ont en commun une faible dépendance visà-vis des espèces, ce qui facilite la mise en place d'accords de mutualisation entre les banques.

Processus dynamiques

Dans ces pays, il apparaît clairement que la mise en commun est une stratégie pertinente pour rendre l'exploitation des DAB plus efficace tout en garantissant l'accès aux espèces. En Belgique, le modèle va dans la direction opposée. Là-bas, on ne réduit pas le nombre de distributeurs, mais on l'augmente. Depuis des années, le nombre de distributeurs automatiques diminue rapidement. L'année dernière, il y en avait moins de la moitié qu'il y a dix ans. Il n'est donc pas étonnant que les plaintes concernant les difficultés à retirer de l'argent augmentent. Une raison suffisante pour le gouvernement belge de convenir l'année dernière avec l'association des banques de doubler le nombre d'appareils de pooling, qui est d'environ 1000 actuellement, et d'assurer l'exploitation d'au moins 4000 DAB au total d'ici 2027.

Un changement de perspective se profile donc dans le débat actuel. Alors qu'il y avait auparavant un mouvement vers une société sans espèces, les préoccupations relatives à la protection des données, à l'inclusion financière et à la préparation aux situations d'urgence conduisent à une réévaluation. L'idée que les espèces ne devraient pas disparaître complètement gagne en soutien. Chaque pays doit trouver sa propre répartition idéale des DAB. Cette répartition dépend notamment de la densité de la population, de l'activité économique, de la géographie, des tendances technologiques ou de la réglementation.

GABRIEL JURI

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:



LIVRE BLANC: POTENTIEL DE SYNERGIE DANS L'INFRASTRUCTURE **DE TRÉSORERIE SUISSE**



Le fait qu'ils n'ont pas la même valeur d'un continent à l'autre Qu'est-ce que la vie humaine et l'argent ont en commun? et d'un pays à l'autre.

Antoine Bangui-Rombaye (1933)